

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS  
REGIONALE**

**LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**

**AU SIEGE DE LA LIGUE**

**Présidence** : Jean-Claude REGNAULD

**Membres présents** : Bernard BRIGNAT, Frantz FRANCILLONNE, Jean-Luc GUERQUIN-KERN, Bernard GUILLOUET, Eric JAFFRELOT, Claude LACHEREST, Christian REYT, André ROBERT

**Assiste** : Hatem BEN AYED

Jean-Jacques Godard remercie l'ensemble des membres du CRES pour leur travail. Il souligne, qu'il a constaté une multiplication des inaugurations de stades. Lors de ces inaugurations, il est fréquemment sollicité par les communes qui lui demandent les démarches à entreprendre afin de classer leurs nouvelles installations.

Les membres du CRES lui font part qu'il est parfois difficile de classer les nouvelles installations car les documents nécessaires tardent à venir. Le Président de la Ligue demande à être mis en copie des relances afin de pouvoir intervenir en soutien de la Commission.

Le stade d'Étrechy est le dernier stade à avoir été visité. Jean-Luc Guerquin-Kern, précise qu'il avait été sollicité au début du projet, qu'il a transmis tous les documents et qu'il n'a plus jamais été sollicité par la suite.

Jean-Jacques Godard évoque un projet de stade à Nemours. La ville souhaiterait avoir une installation avec un classement National. Il a écrit une lettre de soutien à la commune et devrait avoir prochainement un rendez-vous avec le Maire.

Le projet de stade de Montévrain est également évoqué. Ce stade ne devrait pas être fini avant 2024 et sera classé en National Partiel sans lancers longs.

La prochaine inauguration de stade devrait être celle de Viry-Châtillon (piste et salle). Jean-Jacques évoque aussi le partenariat avec Mondo qui nous permet aussi de faire remonter des projets de rénovation dont nous n'avons pas connaissance.

Le Président de la Ligue communique également des informations concernant le projet de stade de Dourdan qui ne serait plus d'actualité. En revanche, cela semble bouger du côté d'Étampes et de la Communauté de communes de Mennecy.

Jean-Claude Regnauld souligne la difficulté pour le CRES d'avoir les informations sur ces nouveaux stades. Jean-Jacques Godard en a conscience et précise que nous ne sommes parfois pas invités à l'inauguration des pistes comme cela fût le cas à Epinay-sur-Seine.

1/ Rappel concernant les visites périodiques

Jean-Claude Regnauld rappelle aux membres du CRES l'importance des visites périodiques. La durée est normalement de 4 ans pour les stades nationaux et de 8 ans pour les stades régionaux. Concernant les stades régionaux, il faut cibler en priorité les installations utilisés pour nos Championnats. La liste des stades concernés par une visite périodique est diffusée en cours de séance (voir annexe 1).

Lors de la réunion, le principe d'une visite dans la saison a été convenu pour les stades suivants :

- Ocquerre (77)
- Bussy Saint-Georges (77)
- Longjumeau (91)
- Yerres (91)
- Le Plessis-Robinson (92)
- Gagny (93)
- La Queue en Brie (94)
- Argenteuil (95)
- Eaubonne (95)

Le stade de Saint-Gratien fait l'objet de travaux et celui de Saint-Ouen l'Aumône devrait être prochainement rénové.

Les stades Nationaux (Bussy-Saint-Georges (77), Yerres (91), Longjumeau (91) suivants doivent impérativement faire l'objet d'une visite en 2024.

Lors de ces visites périodiques, il convient de remplir le rapport de visite et la fiche de visite. Eric Jaffrelot conseille de ne pas remplir une fiche de visite vierge mais de corriger la fiche de visite initiale. Hatem Ben Ayed précise qu'il a tous les dossiers de stade sur les serveurs de la LIFA et qu'elles sont à la disposition des membres du CES.

Dans le cas où, une commune ne donnerait pas suite à une demande de visite périodique, la Ligue pourra faire partir un courrier au maître d'œuvre et en l'absence d'une réponse positive dans un délais de deux mois, le CRES demandera le déclassement du stade.

Il est précisé en cours de réunion qu'un retraçage à l'identique ne nécessite pas l'obtention d'un nouveau certificat.

## 2/ Procédure de classement

Les référents départementaux devront envoyer leurs dossiers de classement ou de visite périodique à Jean-Claude Regnauld, copie à Hatem BEN AYED. Ce dernier pourra ainsi archiver les dossiers dans les serveurs de la LIFA.

Jean-Claude ou Hatem, si le dossier est complet, se chargeront de les remonter au CES National et à faire la correspondance si elle incombe au CRES. Les référents départementaux reçoivent systématiquement les projets de lettre au maître d'œuvre pour avis avant leur envoi par voie postale.

Afin de donner plus de visibilité aux actions du CRES, Eric Jaffrelot suggère à chacun d'obtenir un temps de parole en A.G afin de les sensibiliser sur nos actions et leur donner les étapes du classement d'une installation.

A noter que la procédure de pré-classement a été remplacée par une demande préalable de classement.

Il arrive parfois que des collectivités ne souhaitent pas classer une installation. Néanmoins, il est important que le stade soit référencé sur le SI-FFA. Par ailleurs, Eric Jaffrelot précise que normalement et à minima, les maîtres d'œuvre doivent impérativement avoir le certificat de conformité du revêtement synthétique à la norme NF 90/100. Il en va de leur responsabilité civile en cas de non-conformité. Il est précisé que cette question de responsabilité est souvent un argument de poids pour faciliter le classement d'un stade. Le classement de l'installation est la garantie que le stade est conforme aux règles et répond à des normes de sécurité.

### 3/ Rôle du référent départemental

Le référent départemental est le contact local du CES. Il a la charge de faire les visites périodiques de son département et d'assurer le classement des nouvelles installations de son département. Afin d'avoir un contact avec les maîtres d'œuvre, la voie à privilégier est de passer par l'intermédiaire du club local.

Lorsqu'un référent départemental a écho d'un projet de nouveau stade, il doit en informer le Président du CRES afin que ce dernier référence le projet dans son tableau de suivi. Il est aussi un élément important pour les maîtres d'ouvrage qui peuvent le contacter afin d'avoir son avis sur un projet de stade. De plus en plus de maître d'ouvrage font appel à notre expertise ce qui est plutôt encourageant.

Il est aussi rappelé que lorsque des travaux débutent sur un stade, il faut immédiatement demander au CES son passage en « non-valide - temporaire travaux ». Il est primordial que les référents départementaux nous remontent tous les débuts de travaux dont ils ont connaissance.

### 4/ Point sur les difficultés rencontrés par les référents départementaux

Un échange sur les difficultés rencontrés par les différents référents départementaux à lieu en cours de séance. Il en ressort notamment des difficultés par rapport aux stades classés en « partiel » avec l'interdiction de certaines épreuves. Cette information n'est pas publique et ne figure pas sur la liste des stades du site fédéral.

Le cas du stade de Versailles est également évoqué. Ce stade nécessite une nouvelle visite afin de voir si un correctif a été apporté aux aires de saut en longueur.

Les rapports de JA reçu par Hatem sont nécessairement renvoyés aux référents départementaux s'ils mentionnent un problème d'installation.

Il est également rappelé que les normes évoluent avec le temps. Néanmoins, un stade qui a été classé selon une ancienne réglementation garde le bénéfice de celle-ci. Le Juge arbitre, lors d'une compétition peut prendre toutes décisions utiles visant à améliorer la sécurité.

### 5/ Communication du CRES I-F

Il est demandé aux référents départementaux de bien vouloir remonter un maximum d'information du terrain et plus particulièrement les projets de réfection ou de rénovation complète d'une installation.

#### 6/ Echange autours des documents demandés par le CES FFA

Un échange est fait autour des documents demandés par la FFA. Il est aussi souligné que les informations relatives aux stades sur le site fédéral sont trop succinctes. Le CES Fédéral a connaissance de cette problématique et se bat avec le service informatique de la Fédération afin d'avoir un état plus complet des installations sportives.

Eric Jaffrelot présente les nouvelles règles qui font que les stades ne peuvent plus recevoir cette certification après leur 13<sup>ème</sup> année sauf travaux de réflexion complète du revêtement synthétique. Un stade neuf peut être classé WA pour une durée de 5 ans. A l'issue de cette durée, une prolongation de 4 ans peut être accordée. Une dernière prolongation de 3 ans peut être accordée.

Pour le classement ou pour une prolongation, il faut qu'une visite par une personne qualifiée soit réalisée. Eric Jaffrelot est une personne qualifiée afin d'effectuer ces visites de classement.

#### 7/ Points divers

Les membres du CES LIFA souhaiteraient que l'ensemble des pistes à 8 couloirs puissent à terme passer au niveau National ou National Partiel. Le stade Alain Mimoun fera prochainement l'objet d'une visite afin de passer de Régional à National Partiel.

Une lettre sera faite à la Ville de Pantin pour demander le classement du stade.

Prochaine réunion en mars 2024 (de préférence un mercredi)

Rédacteur : Hatem BEN AYED